

sait aucunement. Ils n'étaient pas persuadés que cela était une formule convenable de vie. Ils croient qu'ils sont sur la terre comme gardiens de leurs frères et qu'il ne suffit pour eux de réussir comme le général Bullmoose; il faut que tous atteignent une mesure de réussite ou alors ils ne réussissent vraiment eux-mêmes. A mon avis, il ne faut pas nous contenter d'une mesure législative qui perpétue le mythe répandu au Canada et selon lequel la seule chose qui compte est l'argent, que l'argent représente la réussite et que ce genre de réussite constitue le critère de valeur.

Mon parti a proposé d'autres critères. Ils ne sont pas nouveaux. Ils sont tirés effectivement de la première phrase du projet de loi que nous avons devant nous. Lorsque nous le lisons, nous constatons que le ministre parle du bien national. Nous sommes d'accord avec lui pour dire que cela devrait constituer un des critères. Cependant, le ministre sait fort bien évidemment qu'il a utilisé cette phrase seulement comme trompe-l'œil politique. Cela constitue le préambule. Lorsque nous en arrivons aux articles qui peuvent le rendre effectif, nous n'y découvrons rien. Pourtant, nous l'ajouterons où cela convient, c'est-à-dire, à un certain nombre de ces articles. Si ces critères sont acceptés, le ministre recevra un appui considérable de la part de la jeunesse canadienne et bon nombre d'entre nous de ce côté de la Chambre. Sinon, cela confirmera nos dires, soit que nous discutons de rien de plus qu'un trompe-l'œil politique.

Quand nous parlons de recouvrer le contrôle sur l'économie canadienne, nous savons tous que nous sommes obligés en pratique de tenir compte de l'essor des populations que nous représentons. Il nous faut considérer aussi, c'est évident, la situation actuelle de l'économie, et le fait qu'une douzaine de sociétés tout au plus contrôlent notre richesse. L'ancien parti du CCF a publié jadis une brochure qui a été fort lue, et qui a, en tout cas, fait sur moi une impression profonde. On y disait que 100 personnes possèdent tout le Canada. Pour connaître ces propriétaires, on ne pourrait mieux faire à mon avis que de consulter la liste des administrateurs qui sont membres d'au moins une cinquantaine de conseils de société.

Je songe à des sociétés comme A.T. and T. des États-Unis, qui, indirectement, contrôle plusieurs sociétés au Canada où, si étrange que cela semble, elle ne possède pratiquement aucun capital-action. Bien sûr, elles contrôlent directement d'autres sociétés. Je pense à Bell Canada dont les représentants ont comparu à maintes reprises devant nous. Ils nous ont signalé le grand nombre de gens qui possèdent des actions dans la société Bell. Et pourtant, il est étrange que cette société ait exactement la même structure que la société Bell des États-Unis.

Dans une situation aussi complexe, il est difficile d'affirmer avec certitude que les deux cents sociétés qui assistent à une réunion du parti libéral sont celles qui contrôlent le pays. Si les membres du parti libéral le croient réellement, ils risquent fort de se tromper. Il y a les sociétés qui sont visibles, celles qui sont, pour ainsi dire à la surface. Mais je suppose qu'il y en a d'autres qui exercent un contrôle encore plus grand par des moyens compliqués et détournés. A titre d'exemple, mentionnons les conseils conjoints où un administrateur dit à l'autre, les deux représentant de gros intérêts, de déplacer A à B pendant que lui-même déplace C à D de façon à ce que tous les deux puissent tirer avantage de E.

• (2110)

Voilà le genre de contrôle qui n'est pas touché économiquement mais qui l'est en fonction des désirs sociaux et

politiques du peuple canadien. Nous le savons, lorsqu'une société fait quelque chose qui est jugé anti-social, qui n'est pas dans l'intérêt de la population locale ou du pays lui-même. Aujourd'hui, nous voyons une autre société déclarer qu'elle ne produira pas un certain produit et cela sans raison particulière.

Si une calamité économique devait se produire aux États-Unis, et la chose est possible, il semble que nous nous acheminerions vers une autre impasse économique sur le plan international. Si, encore une fois, les États-Unis décidaient qu'ils ont été traités injustement par les autres pays, comme ils l'ont fait lorsqu'ils ont imposé la surtaxe, ils pourraient prendre d'autres mesures financières et alors l'iceberg qui est en majeure partie cachée sous la surface émergerait et nous montrerait davantage de sa masse imposante. Ils pourraient décider que certaines industries de notre pays qui sont désirables du point de vue économique et social, devraient être rapatriées aux États-Unis. Dans cette éventualité le Canada ne pourrait rien y faire. Au lieu de cela, nous aurions à décider des conséquences économiques et sociales d'une telle situation.

Voici un autre exemple: si la General Motors des États-Unis décidait de fermer son usine d'Oshawa, qui fournit aux États-Unis des automobiles à prix moindre que ce qu'il en coûte aux Américains pour en fabriquer et si d'autres sociétés imitaient ce geste comme on semble le faire aujourd'hui, le Canada devrait prendre une décision qui n'a rien à voir avec l'économie; il s'agirait d'une décision politique et sociale.

Je ne dis pas que se serait avantageux. Je suis convaincu que la plupart des Canadiens ne sont pas prêts à faire face à ce genre de circonstance quel que soit le contrôle que d'autres pays exercent sur l'industrie canadienne. Très tôt, les Canadiens ont profité d'un haut niveau de vie et ont toujours été conscients de la situation économique. Je pense à l'usine de Spruce Falls à Kapuskasing, propriété du *New York Times*, société contrôlée par des étrangers qui s'est efforcée de faire plus que la plupart des sociétés contrôlées par des Canadiens. Même le ministre qui a présenté le rapport Gray, probablement aussi réactionnaire du point de vue économique que quiconque à la Chambre, a souligné qu'il y a cinq ou six domaines dans lesquels même la politique minimum du gouvernement libéral devra s'appliquer. Pourtant, nous nous rendons compte que ce projet de loi ne s'applique qu'à un domaine limité seulement, le plus facile à attaquer, c'est-à-dire le domaine de l'économie; on l'applique de façon à légaliser ce que le gouvernement a déjà été forcé de faire deux fois auparavant.

Si le gouvernement désire véritablement évoluer dans le domaine de la propriété étrangère, il acceptera ces amendements qui ne font qu'indiquer que les incidences politiques et sociales devraient être insérées dans les décisions prises.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre.

**M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je suis ce débat depuis 11 heures ce matin et une fois de plus la Chambre se trouve dans une situation classique. D'un côté un parti soutient que le gouvernement va trop loin alors qu'un autre lui reproche le contraire.